Municipalité
Mont-Saint-Pierre

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROJET DE PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 7 octobre 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège nº 1 – Normand Landry
Siège nº 2 – Marise Ouellet
Siège nº 3 – Colette Rehel
Siège nº 4 – Claude Cloutier
Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Émond.

Madame Karolane Horth Bujold, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance et agit comme secrétaire d'assemblée.

01 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DE BIENVENUE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

110-10-2026 **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR UNE PROPOSITION DE : Colette Rehel
IL EST RÉSOLU :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE

03 - CORRESPONDANCE

La correspondance est portée à la connaissance des membres du conseil.

111-10-2026 **04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2026**

SUR UNE PROPOSITION DE : Marise Ouellet
IL EST RÉSOLU :
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2026 soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, les membres du conseil en ayant pris connaissance.
ADOPTÉE

112-10-2026 **05 - PRÉSENTATION DES COMPTES AUTORISÉS**

La directrice générale et greffière-trésorière présente le rapport des impayés et déboursés directs pour la période du 1er au 30 septembre 2026.
SUR UNE PROPOSITION DE : Claude Cloutier
IL EST RÉSOLU :
QUE le conseil approuve les comptes à payer apparaissant au rapport présenté, pour un montant de 55 639,08 $;
QUE le conseil ratifie les déboursés directs et prélèvements bancaires déjà effectués, pour un montant de 44 017,01 $, suivant le rapport déposé pour la présente séance.
ADOPTÉE

06 - AFFAIRES NOUVELLES

07 - DOSSIER CITOYEN

08 - DOSSIER DES CONSEILLERS

09 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil passe à la période de questions prévue à l'ordre du jour.

113-10-2026 **10 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

SUR UNE PROPOSITION DE : Normand Landry

IL EST RÉSOLU :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 47.

ADOPTÉE

Je, Magella Émond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Magella Émond, maire

Karolane Horth Bujold, directrice générale et greffière-trésorière